

**COMMUNE DE VILLEMONTAIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE PORTANT**  
**NOMINATION DE MME CHATRE CELINE**  
**EN QUALITE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203317-20240507-172024-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024

Publication : 07/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

ARR172024

**Madame Le Maire de Villemontais,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congés maladie des fonctionnaires territoriaux, et plus particulièrement le titre II concernant les conditions d'aptitude physique pour l'admission dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

*Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,*

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de Villemontais,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Loire en date du 07 Mars 2024,

Vu la déclaration de vacance d'emploi,


Vu la délibération n° 222024 du conseil municipal de Villemontais en date du 11 avril créant un poste d'adjoint administratif pour 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2024,

**ARRETE**

**Article 1er** - A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2024 M. CHATRE Céline née le 17 Janvier 1993 à Roanne (Loire), est nommée en qualité d'Adjoint administratif titulaire en raison de 30 heures hebdomadaires.

**Article 2** – Madame CHATRE Céline sera classée au 6<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, indice brut 378 avec un reliquat d'ancienneté de 3 mois.

**Article 8** – Monsieur le Maire de Villemontais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame CHATRE Céline et transmis à M. le Préfet de la Loire, à Monsieur le Trésorier de Roanne et à M. le Président du Centre de gestion de fonction publique territoriale de la Loire.

Chatre Céline,  


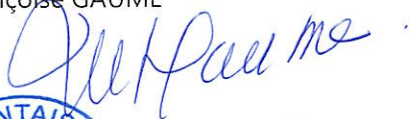
M. le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de
  - sa réception par la Sous-Préfecture de Roanne le
  - sa notification à Madame CHATRE Céline le
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou sur l'application informatique Télérecours, accessible au lien <https://www.telerecours.fr>.

Le Maire,

Marie Françoise GAUME





Fait à Villemontais, le 30 Avril 2024

Le Maire,

Marie Françoise GAUME


Notifié le 30 Avril 2024  
Chatre Céline,

